

LA MAÎTRISE DU BUDGET COMMUNAL

- Maintien de la fiscalité locale sur les taux et les bases depuis 2013
- Absence du recours à l'emprunt pour le financement des investissements
- Maîtrise de la masse salariale malgré la reprise en gestion du personnel de la cantine
- Utilisation de toutes les marges de manœuvres possibles pour la réalisation d'économie des charges de fonctionnement
- Efforts poursuivis pour dégager une capacité d'autofinancement positive

Nos efforts se sont portés principalement sur :

- Entretien et réparation de la chaufferie bois

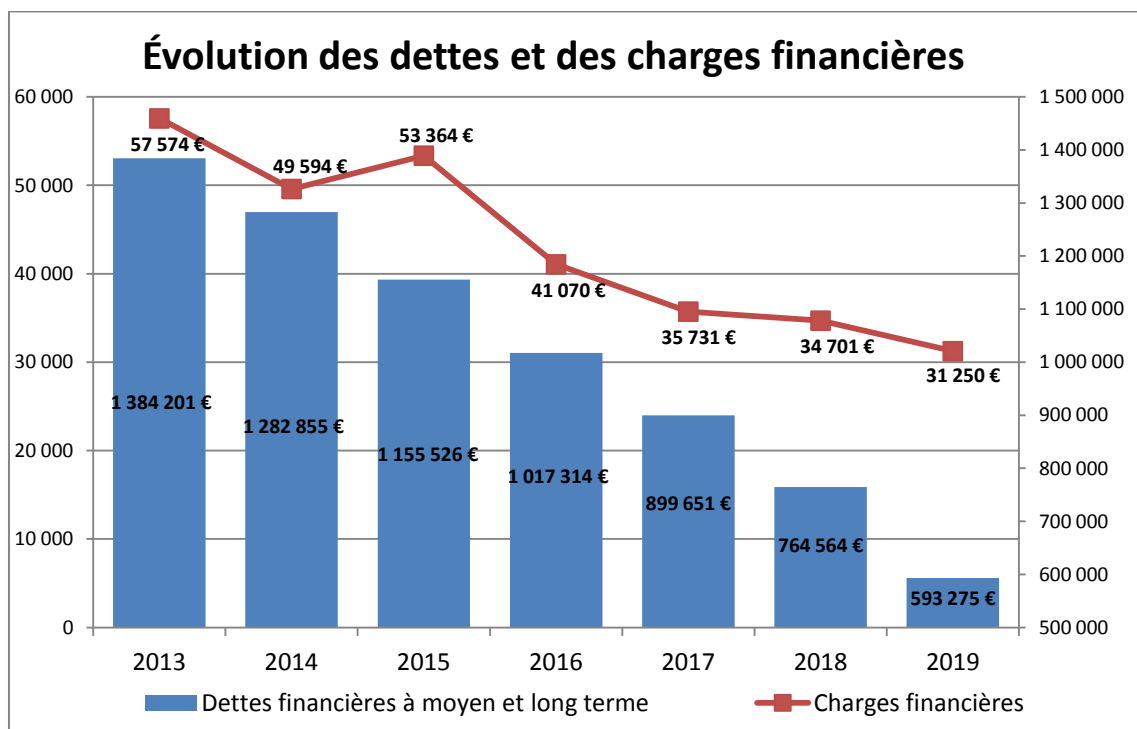
Malgré un coût important de ces réparations du fait de la non maintenance des équipements (chaufferie et réseaux), ces travaux ont permis de limiter fortement le recours au combustible fioul dans le cas de panne.

- Entretien des locaux réalisés essentiellement par du personnel communal
- Masse salariale

Réorganisation des services techniques et administratifs afin de consolider les missions du service communal grâce à l'autonomie et la polyvalence des agents.

- Divers : communication, fleurissement du village, décoration de Noël, téléphonie, affranchissement...

Tous ces efforts sont aujourd'hui réduits par des coûts supplémentaires pour notre commune liés à des dispositifs de renforcement de la sécurité nécessaires au contexte actuel et par la montée en puissance des charges du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Mais ils ont permis de faire face sereinement à ces charges non prévisibles et non ordonnées.



ENDETTEMENT DE LA COMMUNE AU REGARD DES RATIOS NATIONAUX

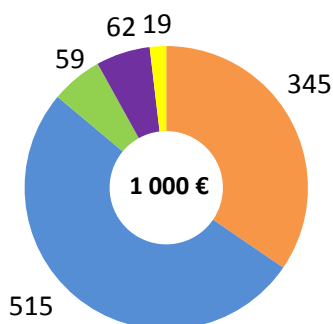
(Source Direction des Finances Publiques rapport 2013 et 2018) :

	Montant de la dette par habitant	
	2013	2018
Commune de Plan d'Aups Sainte Baume	868 €	365 €
Moyenne départementale	546 €	805 €
Moyenne régionale	<i>Non communiqué</i>	811 €

Le budget de fonctionnement de la commune voté en pour 2019 s'établit en recettes et dépenses pour 1 933 011 €, soit après compensation des cessions des éléments actifs à 1 663 011 € pour le fonctionnement.

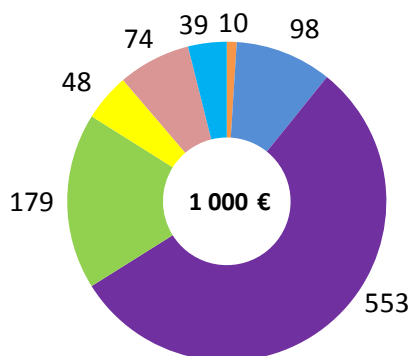
Que représente 1 000€ de dépenses de fonctionnement :

- 345 € pour les charges à caractère général (combustibles 20%, cantine 12%, périscolaire et centre aéré 14%, fournitures d'entretien 22%, contrats de maintenance 10%...)
- 515 € pour les charges de personnel (soit plus de 50% du budget de fonctionnement)
- 62 € pour les autres charges de gestion courante
- 59 € pour la contribution à l'Agglomération Provence Verte (office de tourisme, SDIS)
- 19 € pour les charges financières



Quelles ressources génèrent 1 000 € de recettes :

- 10 € proviennent des remboursements sur rémunérations
- 98 € proviennent des produits des services (cantine, poste, droits de place...)
- 553 € proviennent des impôts et taxes
- 179 € proviennent des dotations versées par l'État
- 48 € proviennent des revenus des immeubles et des antennes
- 74 € proviennent des excédents reportés
- 39 € proviennent des produits exceptionnels



Les investissements réalisés à partir de la vente de deux terrains communaux début 2019 :

- Réfection totale et isolation de la toiture de l'école maternelle 151 736 € subventionnée à hauteur de 120 000 € par le Conseil Départemental
- Acquisition d'un nouveau véhicule CCFF 60 000 € (subvention en attente de traitement par la région)
- Acquisition du terrain pour l'extension du cimetière 14 000 € subventionné pour 9 600 € par le Conseil Départemental
- Travaux de voirie (pluvial+assiette+bitume) chemin de la Peyrière et du Corps de ville 130 000 € subventionnés à hauteur de 70 000 € par le Conseil Départemental
- Acquisition d'une épareuse (faucheuse/débroussailleuse hydraulique) 21 000 €
- Renouvellement et renforcement des caméras de vidéosurveillance 23 000 €
- Réalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) 1ere tranche 19 092 €
- Acquisition et aménagement de l'abri bus du Corbusier 14 230 €
- Acquisition d'un véhicule pour les Services Techniques 14 000 €
- Divers : régularisations foncières, divers VRD et hydrants (bornes incendies) 32 000 €.

Pour mémoire les dépenses d'investissements restant à réaliser :

- Agrandissement du cimetière de la commune
- Travaux de voirie sur le secteur de l'allée des pins verts
- Réfection de la toiture de l'Eglise Saint Jacques Majeur et celle du presbytère
- Amélioration du système de chauffage des bâtiments communaux